

Extrait du Procès-Verbal du Conseil Municipal
Séance du 28 octobre 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-huit octobre à vingt heures quinze, le conseil municipal de la commune de Locmaria Belle-Île-en-Mer, s'est réuni publiquement à la salle du conseil municipal après convocation légale, sous la présidence de Dominique ROUSSELOT, Maire de Locmaria.

Nombre de conseillers en exercice	: 15	Date de convocation	: 22 octobre 2021
Nombre de conseillers présents	: 10	Date d'affichage et de	
Nombre de conseillers votants	: 14	Publication	: 2 novembre 2021

Etaient présents : Maurice GAULAIN, Marie THUILLIER, Réjane CONAN, Anne-France NAUDIN, Rozenn MAHEVO, Christophe SAMZUN, Marie-Josée JUGEAU, Aurélie BAUR et Yolaine DE CRUZ.

Absents excusés ayant remis pouvoir : Thomas BRON ayant remis pouvoir à Dominique ROUSSELOT, Edouard BANNET ayant remis pouvoir à Christophe SAMZUN, Damien RIBOUCHON ayant remis pouvoir à Maurice GAULAIN et Didier LE GARREC ayant remis pouvoir à Marie-Josée JUGEAU.

Absente excusée n'ayant pas remis pouvoir : Sylvie LE PAN

Secrétaire de séance : Christophe SAMZUN.

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

1) VALIDATION OPERATIONS ENROBES 2021 : MARCHÉ PUBLIC POUR TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA VOIRIE

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'un marché public à procédure adaptée a été lancé le 6 octobre 2021 concernant des travaux divers de voirie pour l'année 2021 et dont le montant maximum a été fixé à 200 000.00 euros hors taxes.

Le lancement de cette opération a été possible en vertu de l'article L.2122-22-1 du Code Général des Collectivités territoriales qui indique qu'aucune intervention du conseil municipal n'est requise, en particulier pour autoriser l'exécutif à lancer la procédure de passation. Par contre, la signature du marché avec une entreprise est soumise à l'accord du conseil municipal.

Les travaux définis dans le marché public concernent la réfection de plusieurs routes de la commune qui nécessitent une remise en état. Une intervention était donc nécessaire rapidement afin d'assurer la sécurité des usagers.

Un appel d'offres a donc été déposé sur la plateforme Mégalis et publié dans les quotidiens Ouest France et Télégramme, ainsi que sur le site <https://centraledesmarches.com>, le 6 octobre 2021. Les entreprises pouvaient faire acte de candidature jusqu'au 22 octobre 2021 à 12 heures.

Les critères de notation ont été fixés comme suit : sur une note de 100 points, 70 points pour le prix et 30 points pour la valeur technique.

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 25 octobre 2021, a procédé à l'ouverture des plis et à l'examen des offres des trois entreprises qui ont répondu à cet appel d'offres.

Au regard des critères de notation, l'entreprise EUROVIA a été retenue pour ce marché.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- Décide d'attribuer le marché pour travaux de réfection de voirie à l'entreprise EUROVIA,
- Autorise Monsieur le Maire à signer et à exécuter le marché pour travaux de réfection de voirie,
- Dit que les crédits nécessaires ont été prévus lors de l'élaboration du budget 2021.

2) TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA VOIRIE 2021 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT

Le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à la réalisation des travaux de réfection de la voirie et autorise Monsieur le Maire à lancer l'opération.

Les travaux envisagés concernent les enrobés des routes de :

- Grand Cosquet
- Bordehouat
- Kerdavid
-

Le coût prévisionnel de ces travaux est estimé à 143 394.25 euros Hors Taxes.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à monter le dossier de demande de subvention auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental du Morbihan dans le cadre du dispositif entretien de voirie hors agglomération. Les travaux débuteront durant le mois de novembre 2021.

3) TRAVAUX DE REFECTION DE LA VOIRIE : DEMANDE D'AIDES FINANCIERES DANS LE CADRE DU NOUVEAU DISPOSITIF D'AIDE FORFAITAIRE CONCERNANT LA « VOIRIE, AMENAGEMENT ET MOBILIERS URBAINS » - AIDE FORFAITAIRE

Le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à la réalisation des travaux de réfection de la voirie et autorise Monsieur le Maire à lancer l'opération.

Les travaux envisagés concernent les enrobés des routes de :

- Kervic
- Keroulep

Le coût prévisionnel de ces travaux est estimé à 73 365.50 euros Hors Taxes.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à monter le dossier de demande de subvention auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental du Morbihan dans le cadre du nouveau dispositif d'aide forfaitaire concernant la « voirie, aménagement et mobiliers urbains » pour l'année 2021.




Les travaux débuteront durant le mois de novembre 2021.

4) TARIFS 2022

Suite à la Commission des Finances qui s'est réunie le 20 octobre 2021, Monsieur Maurice GAULAIN, Adjoint délégué aux Finances, donne lecture des propositions d'ouverture/fermeture du gîte et du camping, et des tarifs 2022.

Gîte de Lannivrec et autres services : Ouverture du vendredi 8 avril 2022 au lundi 7 novembre 2022 inclus

Camping de Port-Andro : Ouverture du mercredi 25 mai 2022 au vendredi 30 septembre 2022 inclus

Camping de Port-Andro	2022
Réservation (payante pour tout séjour supérieur à 7 nuits, non déductible, non remboursable)	21.00 €
1 ^{er} Emplacement réservé	3.50 € par jour
2 ^{ème} emplacement – forfait journalier	18.00 € par jour
3 ^{ème} emplacement – forfait journalier	20.00 € par jour
4 ^{ème} emplacement et plus – forfait journalier	22.00 € par jour et par emplacement
Par personne	4.60 € par jour
Enfant de moins de 4 ans	Gratuit
Enfant de 4 à 12 ans	3.10 € par jour
Voiture / Camping-car / Moto/Remorque/Remorque bateau	1.60 € par jour par véhicule
Chien	1.40 € par jour
Garage mort (Forfait dû pour non-respect des dates de réservation, que ce soit à l'arrivée ou au départ) Par jour, les trois premiers jours Par jour, au-delà des trois premiers jours	11.00 € 21.00 €
Tarif congélation	0.50 € la congélation
Tarif saisonnier sur présentation d'un contrat de travail sur la commune de Locmaria	50 % sur le séjour
Gîte	2022
 Réservations obligatoires pour les groupes supérieurs à 10 personnes  Arrhes : 50 % du séjour au moment de la réservation seront à verser  Ces arrhes ne seront pas remboursées si le séjour n'est pas annulé au minimum 15 jours auparavant	
Lit en Gîte de 10 et 18 lits (taxe de séjour non comprise)	13.00 € par personne
Lit en Chambre (chambre de trois lits, taxe de séjour non comprise)	16.00 € par personne

Location d'une paire de draps	12.00 €
Autres services proposés	2022
Service Laverie - Lave-linge - Sèche-linge - Dose lessive	7.00 € 5.00 € 1.00 €
Autres services proposés	2022
Tennis - Heure - 10 heures - Avec système de caution pour la remise de la clé - Heure Bellillois - Hors saison, en dehors des dates d'ouverture du site - Douches municipales - La douche - Carnet de 10 douches	8.00 € 60.00 € 100.00 € de caution GRATUIT GRATUIT 2.90 € 27.00 €
Belle île Camper Vans	2022
Forfait annuel douches municipales	450.00 €
Location salle Polyvalente de Lann-Ivrec	2022
Salle sans cuisine (une ou deux journées) - du 1 ^{er} avril au 30 septembre - du 1 ^{er} octobre au 31 mars Salle avec cuisine (une ou deux journées) - du 1 ^{er} avril au 30 septembre - du 1 ^{er} octobre au 31 mars Caution requise Gratuité de la mise à disposition des associations dont le siège social est sur la commune	160.00 € 210.00 € 350.00 € 400.00 € 300.00 €
Garderie Municipale	2022
Horaires d'ouverture de la garderie : 7 heures 30 – 8 heures 35 et 16 heures 30 – 18 heures 30 les lundi, mardi, jeudi et vendredi Garderie (Facturation à partir de 10 heures de présence à la garderie)	0.25 € le ¼ d'heure – Tout ¼ d'heure entamé est dû
Droit de Place	2022
Marché Place Abeille Flandre, le mètre linéaire : - Emplacement sans eau ni électricité - Emplacement avec eau ou électricité - Emplacement avec eau et électricité	1.20 € 1.70 € 3.70 €
Photocopies et télécopies	2022
Photocopie (unité) - La copie « noir & blanc » verso - La copie « couleur » verso Télécopie Envoi : - La première page - Par page suivante Réception : - La première page - Par page suivante	0.25 € 0.45 € 2.20 € 1.50 € 1.50 € 0.70 €
Divers matériels	2022
Barnums - Location pour les associations hors commune - Location pour les associations de la commune de Locmaria - Caution par barnum Crêpières (billigs) - Location	15.00 € le barnum 10.00 € le barnum 200.00 € 5.00 € la billig

- Caution par billig	100.00 €
TERRASSES le m² par an pour une occupation	2022
Commerces à l'année : Terrasse non couverte	10.00 € le m ²
Commerces saisonniers : Terrasse non couverte	30.00 € le m ²
CONCESSIONS CIMETIERE	2022
Les concessions de terrain : Concession de 15 ans renouvelable Concession de 20 ans renouvelable Concession de 30 ans renouvelable	80.00 € 110.00 € 150.00 €
Colombarium Concession de 15 ans renouvelable Concession de 20 ans renouvelable Concession de 30 ans renouvelable	80.00 € 110.00 € 150.00 €

Les dates et tarifs sont adoptés à l'unanimité.

5) MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS A COMPTER DU 1^{ER} NOVEMBRE 2021

Le tableau des effectifs est établi comme suit à compter du 1^{er} novembre 2021 :

Tableau des effectifs au 1^{ER} novembre 2021								
Nombre d'agents titulaires ou stagiaires : 11				Agents Titulaires à temps complet : 9				
				Agent Titulaire à temps non complet : 1				
				Agent Stagiaire à temps non complet : 1				
Numéro et date de délibération créant l'emploi	Grade	Catégorie	Durée hebdomadaire du poste	Missions	Poste vacant depuis le	Poste occupé		
						Statut	Temps de travail	
Filière administrative								
Délibération n° 5 du 05.05.2009	Attaché	A	35H00	Secrétariat des Elus, Assistance à l'autorité territoriale, Budgets, marchés publics et subventions, Conseils municipaux...	03.07.2018			
Délibération n° 5 du 16.11.2016	Adjoint Administratif Territorial Principal de 1 ^{ère} classe	C	35H00	Officier de l'Etat Civil, Ressources humaines, service Elections...		Titulaire	100 %	
Délibération n° 11 du 21.09.2017	Adjoint Administratif Territorial Principal de 1 ^{ère} classe	C	35H00	Responsable urbanisme		Contractuelle du 04.10.2021 au 03.10.2024	100 %	

Délibération n° 12 du 21.09.2017	Adjoint Administratif Territorial Principal de 2 ^{ème} classe	C	35H00	Responsable service comptabilité		Titulaire	80 %
Délibération n° 6 du 20.09.2018	Adjoint Administratif Territorial Principal de 2 ^{ème} classe	C	35H00	Agent chargé de l'accueil de la Mairie et des affaires courantes		Titulaire	100 %
Délibération n° 4 du 24.11.2004	Adjoint Administratif Territorial	C	18H00	Agent en charge de l'Agence Postale		Stagiaire	51 %

Filière technique

Délibération n° 6 du 21.09.2017	Agent de Maîtrise Principal	C	35H00	Référent sécurité, Maintenance et entretien des équipements communaux, gestion administrative sites de Lannivrec et Port-Andro		Titulaire	100 %
Délibération n° 9 du 21.09.2017	Adjoint Technique Territorial Principal de 2 ^{ème} classe	C	35H00	Entretien des espaces verts, voirie, bâtiments communaux et cimetière	19.01.2021		
Délibération n° 3 du 25.02.2016	Adjoint Technique Territorial Principal de 2 ^{ème} classe	C	35H00	Entretien site de Lannivrec, bâtiments communaux et espaces verts		Titulaire	100 %
Délibération n° 10 du 21.09.2017	Adjoint Technique Territorial Principal de 2 ^{ème} classe	C	35H00	Entretien des espaces verts, voirie, bâtiments communaux et cimetière		Titulaire	100 %
Délibération n° 3 du 20.09.2018	Adjoint Technique Territorial Principal de 2 ^{ème} classe	C	35H00	Entretien des espaces verts, voirie, bâtiments communaux et cimetière		Titulaire	100 %
Délibération n° 11 du 18.11.2020	Adjoint Technique Territorial Principal de 2 ^{ème} classe	C	21H00	Agent propreté des locaux communaux, école et restaurant scolaire		Titulaire	100 %
Délibération n° 4 du 20.09.2018	Adjoint Technique Territorial Principal de 2 ^{ème} classe	C	2H00	Agent d'entretien école		Titulaire	100 %

Délibération n° 7 du 20.09.2018	Adjoint Technique Territorial	C	35H00	Entretien des espaces verts et bâtiments communaux, Agent d'accueil gîte et camping, remplaçant Agence Postale et restaurant scolaire		Titulaire	100 %
Délibération n° 18 du 29.10.2003	Adjoint Technique Territorial	C	10H00	Agent d'entretien des locaux communaux	01.04.2018		
Filière sociale							
Délibération n° 8 du 21.09.2017	ASEM Principal de 1 ^{ère} classe	C	33H00	Assistance au personnel enseignant		Titulaire	100 %
Filière animation							
Délibération n° 5 du 07.09.2005	Agent Territorial d'Animation	C	6H00		20.09.2018		

6) RAPPORT D'ACTIVITE 2020 MORBIHAN ENERGIES POUR INFORMATION

Le rapport d'activités 2020 de Morbihan Energies a été mis à disposition des conseillers municipaux. Les élus étaient invités à en prendre connaissance avant cette réunion. Monsieur le Maire indique que ces documents sont toujours à disposition à l'accueil de la mairie.

7) INFORMATION DES DERNIERES DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SA DELEGATION EN MATIERE DE MARCHES PUBLICS : Information n° 11

Monsieur le Maire expose aux élus ce qui suit :

VU l'article L 2122-22 et 23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération n° 6 du 3 juillet 2020,

Considérant l'obligation de présenter au conseil municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de ces délégations,

Le conseil municipal prend note des décisions suivantes prises dans le cadre de la délégation en matière de marchés publics :

136. Décision du 11.10.2021 Manutan Montant : 3 567.60 euros TTC
Abri bus

137. Décision du 22.10.2021 Orange Montant : 1.20 euros TTC
Téléphone portable

138. Décision du 22.10.2021 Garczynski Traploir Montant : 23 668.00 euros TTC
Achats de décorations de Noël et Installation

139. Décision du 26.10.2021 Aboud Bâtiment Montant : 12 420.00 euros TTC
Evacuation et mise en décharge tas de terre

DIVERS

- **Cérémonie du 11 novembre** : La messe aura lieu à 10 heures et sera suivie de l'hommage au Monument aux Morts

La séance est levée à 20 heures 32.